

Conditions générales de vente - Guédelon 2017

Les conditions générales de vente sont celles du décret n° 94.490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n° 92.945 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.



Les tarifs groupes (tarifs groupes à partir de 20 participants)

Les tarifs s'entendent TTC et correspondent aux tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat.

Tarifs entrée : Adulte : **11€** ; Enfant (de 5 à 17 ans) : **7 €** (groupe d'enfants), **9,50€** (enfants au sein d'un groupe d'adultes) ;

Enfant (maternelle - de 5 ans) : **6 €**

Forfait guide (français, allemand, anglais ou néerlandais) : **80 €** (en supplément du prix d'entrée, de 20 à 50 pers., **160 €** si -20 pers.)

Forfait visite guidée / costumée : **A l'assaut du château** : **100 €** (en supplément du prix d'entrée, un guide jusqu'à 28 enfants.)

Parcours pédagogiques : **10 €** / enfant (incluant le prix d'entrée pour la visite libre du chantier)

Atelier terre ou taille de pierre ou géométrie : **6,50 €** / participant en supplément du prix d'entrée **ou** du prix du parcours pédagogique. **Gratuits** : 1 adulte pour 10 enfants payants ou 1adulte pour 20 adultes payants; chauffeurs de cars gratuits.



La réservation

Merci de nous **retourner ce contrat de réservation rempli, daté, signé et accompagné impérativement du règlement d'acompte (40% du montant total) dans le délai mentionné au verso de ce contrat.**

Sans ce règlement d'acompte, la Direction s'autorise à procéder à l'annulation de votre réservation.



Le règlement

Le règlement de l'acompte lors de la réservation peut se faire :

- par chèque (ordre : Guédelon)

- par virement ; nous transmettre **impérativement ce contrat de réservation accompagné de votre ordre de mandatement.**

Le solde de la visite :

- sur place : en espèces, chèque, carte bancaire ou différé.

- en différé à 30 jours fin de mois : chèque, virement bancaire.

Pour les virements : Faire mention dans le libellé du virement le nom de votre établissement et la date de la visite.

RIB GUEDELON

Code établissement : **12135** Code guichet : **00300**

Agence : **30605** Domiciliation : **CE Bourgogne Dijon**

IBAN : **FR76 1213 5003 0008 6213 8313 783**

N°de compte : **08621383137** Clé RIB : **83**

Titulaire du compte : **Chantier médiéval de Guédelon**

BIC : **CEPAFRPP213**

Pénalités pour retard de paiement : conformément à l'article L-446-1 du code du commerce, le montant HT de nos factures sera majoré de 10% à titre de pénalité par jour de retard.



Les remboursements

Un remboursement peut être engagé par Guédelon dans le cas suivant :

- Annulation du fait du client dans les délais impartis (voir l'article ci-dessous concernant les annulations).



La modification des effectifs

La modification des effectifs, à la baisse ou à la hausse, fera l'objet d'un réajustement le jour de la visite au moment de la facturation définitive.

Aucun remboursement ne pourra être exigé après validation de l'effectif et après facturation définitive.



Les annulations

Du fait de Guédelon : Guédelon s'autorise à annuler la réservation et la prestation sans préavis si le client ne respecte pas les conditions de vente (groupe inférieur à 20 personnes, non règlement de l'acompte ...) ou si des événements de force majeure ou cas fortuits l'y contraignent (intempéries, tempête, impossibilité d'accès...)

Du fait du client : Les annulations ne seront prises en compte qu'après réception d'un fax ou email et confirmation de notre part. En fonction des délais d'annulation, l'acompte versé vous sera remboursé ou conservé (voir tableau ci-dessous)

	J - 30 avant le jour de la visite	De J - 29 à J 0
Frais	Remboursement de l'acompte .	L'acompte ne sera pas remboursé.



Les points particuliers

- Si un groupe, ayant effectué une réservation, se présente sur le chantier **avec plus d'un quart d'heure de retard** par rapport à l'horaire réservé, la prestation sera assurée **dans la mesure du possible** et sera écourtée. En tout état de cause, **le retard du fait du groupe ne peut prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement**
En cas de retard, merci de nous prévenir au 03.86.45.66.66.

- La Direction se réserve le droit de procéder à quelques modifications sur le déroulement de la visite.

- Dans le cadre de leur formation, certains de nos stagiaires peuvent être amenés à suivre votre visite guidée.